

DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (D.E.M)



DIRECTION D'ORCHESTRE

Admission sur concours

1. UV Dominante DIRECTION D'ORCHESTRE

- Durée du Coursus : 3 à 4 ans
- Admission sur concours
- Professeur : Alexandre Grandé

2. UV Associées obligatoires

Trois matières pour une durée de 2 années chacune à choisir en accord avec le professeur et la direction de l'établissement :

- Ecriture*
- Orchestration* (attention, le cours d'orchestration demande des pré-requis - minimum 3 ans d'écriture)
- Histoire de la musique*
- Analyse*

3. UV Complémentaire n°1

- Pratique complémentaire du clavier ou accompagnement
- Acoustique musicale et prise de son

4. UV Complémentaire n°2

- Réalisation d'un projet personnel (à faire pendant le cursus de DEM)

**Niveau correspondant aux deux premières années du cursus du CRR 93*

Ces 4 Unités de Valeur doivent être validées pour l'obtention du DEM complet.